



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Rhône

Bienvenue à bébé



POUR QUE SES SOINS SOIENT REMBOURSÉS

Déclarez votre enfant à l'Assurance Maladie
sur l'appli ameli ou sur votre compte ameli



ameli.fr



Appli ameli

POUR ÊTRE REMBOURSÉ DES SOINS DE VOTRE ENFANT, DÉCLAREZ SA NAISSANCE À L'ASSURANCE MALADIE

- 5 jours après la déclaration de votre enfant à l'état civil
- Sur smartphone depuis l'application ameli
- Ou sur votre compte ameli sur ameli.fr,
 - > Rubrique - Mes démarches
 - > Déclarer un changement de situation
 - > Déclarer un nouveau-né
- La déclaration peut être faite par l'un des deux parents
- La déclaration est prise en compte automatiquement, vous recevez un accusé de réception sur votre compte ameli

BON À SAVOIR



Votre enfant peut être inscrit sur la carte Vitale des deux parents, quelle que soit votre situation familiale : rendez-vous sur votre compte ameli.



Après avoir déclaré votre enfant, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.